

COMMUNE DE SAINT-VÉRAN
Arrondissement de Briançon
Département des Hautes-Alpes

Compte-rendu du conseil municipal du 04 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 6 - Votants : 7.

L'an deux mil vingt-trois, le 04 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 28/09/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Frédérique MARROU, Florian COLLEY.

Excusés : Jacques ISNEL (procuration à Sébastien PINZETTA), Charlotte POUDEROUX.

Absent : Hervé GOUILLON.

Secrétaire : Delphine MATHEU.

Mathieu ANTOINE informe le conseil qu'il retire la délibération 2 concernant la désignation d'un nouveau délégué à la commission d'appel d'offres. En effet, ce remplacement n'est pas nécessaire au vu de la présence suffisante de suppléants.

INFORMATIONS :

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal de la démission de **Jean-Pierre IMBERT** de ses mandats de premier adjoint et de conseiller municipal.

Cette démission étant présentée au Préfet, qui l'a acceptée le 08 septembre 2023.

Mathieu ANTOINE prend acte de cette décision ; il regrette que **Jean-Pierre IMBERT** ne l'ait pas avisé personnellement.

Mathieu ANTOINE dresse un bref bilan des parkings, le bilan est positif avec des recettes d'environ 71 000 euros c'est supérieur à l'année dernière, le mois de juillet a été calme, mais en août les chiffres sont bien remontés.

La navette de Clausis a également fait de meilleurs résultats, une demande sera faite à la Communauté de communes pour étendre l'offre à mi-septembre afin limiter les voitures qui montent vers la chapelle de Clausis.

1. OBJET : REMANIEMENT DE L'ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE À LA DÉMISSION DU 1^{ER} ADJOINT JEAN-PIERRE IMBERT

Mathieu ANTOINE indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des Collectivités territoriales, il n'est pas obligatoire de remplacer le premier adjoint démissionnaire. Il propose donc aux conseillers de fixer le nombre d'adjoints à 2, et d'ainsi remonter l'actuel 2^e adjoint, **Sébastien PINZETTA**, au rang de 1^{er} adjoint, et l'actuelle 3^e adjointe, **Jeanine CHARDAN**, au rang de 2^e adjointe.

Vote pour à l'unanimité.

2. OBJET : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIVU DE LA MONTAGNE DE BEAUREGARD (domaine skiable Molines / Saint-Véran)

Il convient de remplacer **Jean-Pierre IMBERT** au poste de délégué titulaire au SIVU.

Pour rappel, ont été élus à la majorité, par délibération n° 08-07-2020 - 7 les membres suivants en tant que titulaires : Jean-Pierre IMBERT et Frédérique MARROU, et en tant que suppléants : Mathieu ANTOINE et Florian COLLEY.

Mathieu ANTOINE propose aux membres du conseil municipal la candidature de **Sébastien PINZETTA** en remplacement de **Jean-Pierre IMBERT** comme délégué titulaire au SIVU.

Vote pour à l'unanimité.

3. OBJET : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL GUIL-DURANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SIGDEP)

Considérant la démission de **Jean-Pierre IMBERT**, effective au 08/09/2023, ancien 1^{er} adjoint et ancien délégué titulaire.

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au SIGDEP.

Après délibération, et à **l'unanimité**, le conseil municipal désigne, au sein du SIGDEP :

- Délégué titulaire **Sébastien PINZETTA**
- Délégué suppléant **Mathieu ANTOINE**

4. OBJET : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AUX COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

Considérant la démission de **Jean-Pierre IMBERT**, effective au 08/09/2023, ancien 1^{er} adjoint et ancien délégué aux commissions de sécurité en cas d'empêchement du maire.

Il convient de désigner un nouveau délégué à cette mission.

Après délibération, et à **l'unanimité**, le conseil municipal désigne **Sébastien PINZETTA**, 1^{er} adjoint, comme délégué aux commissions de sécurité en cas d'empêchement du maire.

5. OBJET : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE MONTAGNE DU QUEYRAS

Mathieu ANTOINE rappelle aux membres du conseil que par délibération n° 08-07-2020 - 6, Frédérique MARROU avait été élue titulaire au Syndicat mixte des Stations de Montagne du Queyras et Jean-Pierre IMBERT en tant que délégué suppléant.

Considérant la démission de **Jean-Pierre IMBERT** effective au 08/09/2023, ancien 1^{er} adjoint et ancien délégué suppléant au Syndicat mixte.

Il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

Mathieu ANTOINE se propose d'être candidat.

Vote pour à l'unanimité.

La composition est donc désormais la suivante :

MARROU Frédérique : déléguée titulaire.

ANTOINE Mathieu : délégué suppléant.

6. OBJET : REMBOURSEMENT DES DÉCHETS 2023 DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal que la Communauté de communes a facturé (comme chaque année) à la commune les redevances déchets 2023 des 11 logements communaux (facturation aux propriétaires). Il convient donc par délibération de pouvoir refacturer les locataires.
Vote pour à l'unanimité.

7. OBJET : PRISE EN CHARGE DES FORFAITS DE SKI ALPIN DES ENFANTS SCOLARISÉS DE SAINT-VÉРАН

Mathieu ANTOINE rappelle que la gratuité des forfaits de ski pratiquée pour les jeunes de moins de 18 ans n'est plus tolérée par le législateur et donc plus possible pour l'hiver prochain.

Après échanges avec les exploitants des remontées mécaniques, la Communauté de communes a décidé d'apporter une aide aux familles pour les forfaits de ski alpin afin de favoriser la pratique du ski pour les enfants du territoire sur la base de la remise consentie par ceux-ci pour un achat en volume.

Cette aide consiste à fournir aux enfants du Guillestrois-Queyras, de 5 à 18 ans (nés entre 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2018), des forfaits de ski – saison d'hiver 2023/2024, leur donnant accès aux domaines de la Forêt Blanche et du Queyras au prix unique de 80 euros par enfant (tenant compte de la participation de la Communauté de communes).

L'accès à ces sites est gratuit pour les moins de 5 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 2019).

Mathieu ANTOINE propose d'apporter une aide supplémentaire de 60 euros par enfant. Les familles ayant un reste à charge de 20 euros.

Les bénéficiaires sont les enfants de 5 à 18 ans (nés entre 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2018) résidant, en permanence, à l'année, sur le territoire communal de Saint-Véran ou dont l'un des parents réside, en permanence, à l'année, sur la commune et héberge son enfant dans le cadre du droit de visite et d'hébergement notamment pendant les vacances d'hiver.

Cela concerne 21 enfants pour la commune de Saint-Véran.

Vote pour à l'unanimité.

8. OBJET : TRANSFORMATION DU LOCAL DES POMPIERS EN APPARTEMENT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Lors de sa séance du 07 mars 2023, le conseil municipal avait décidé la désaffectation du local des pompiers en vue de le transformer en appartement communal.

Une consultation pour une maîtrise d'œuvre a été lancée. Une seule offre a été remise, celle de la SAS Architecture et Techniques Associées (A.T.A) située à Embrun.

Son offre s'élève à 10 600 euros HT pour un coût prévisionnel de travaux de 80 000 euros HT.

Mathieu ANTOINE propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la SAS Architecture et Techniques Associées ; le marché est séparé en une tranche ferme et une tranche optionnelle après validation du plan de financement et accord de subventions.

Vote pour à l'unanimité.

9. OBJET : RÉPARTITION DES FRAIS DE SECOURS HIVER 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de répartition entre les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville-Vieille, Molines en Queyras et Saint-Véran, des frais engagés par la réalisation de la prestation de mise à disposition d'une ambulance privée et du transport sanitaire primaire dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes.

Il rappelle que les communes participent à parts égales au coût de la prestation de mise à disposition, mais que les recettes de demandes de remboursement aux victimes d'accidents de ski bénéficiant de cette prestation varient annuellement selon le nombre de prestations effectives constatées en fin de saison sur chaque commune.

Ainsi, la différence entre les sommes engagées par chaque commune et les recettes facturées aux victimes représentent le montant (du déficit ou bénéfice) à partager à parts égales entre les communes. Une convention est établie en fin de saison, définissant la clé de répartition des frais engagés, dans le cadre des transports sanitaires par ambulances sur les communes du Queyras durant l'hiver 2022/2023.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer ladite convention.

Vote pour à l'unanimité.

10. OBJET : TARIFS DE LA MAISON DU SOLEIL ET DE L'ASTRONOMIE

Mathieu ANTOINE propose aux conseillers municipaux de discuter des tarifs de la Maison du Soleil et de l'Astronomie, notamment pour la préparation de la prochaine saison hivernale, en proposant quelques augmentations sur deux catégories, qui sont les suivantes :

Visite guidée + atelier ou séance thématique : 8 euros (à partir de 12 personnes) -> **rajouter un minimum de 100 euros.**

Astro 2000 : actuellement 22 euros -> **nouvelle proposition 25 euros.**

Pour rappel, l'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans, et un tarif enfant s'applique pour les 6-12ans.

Sébastien PINZETTA trouve gênant que les scolaires soient aussi augmentés et demande à ce que les scolaires soient différenciés. **Mathieu ANTOINE** répond que les charges sont importantes surtout quand il faut ouvrir la Maison du Soleil et de l'Astronomie à la demande.

Vote pour à l'unanimité.

11 OBJET : INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE 2023

Mathieu ANTOINE propose de reconduire l'attribution d'une indemnité, pour l'année 2023, du montant maximum autorisé par circulaire préfectorale à savoir 496,09 euros à **Monsieur Joseph BRUNET** pour le gardiennage de l'église.

Vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Mathieu ANTOINE** informe le conseil que suite à une visite de sécurité le 21 septembre 2023 sur l'aire de jeux : il y aura quelques vérifications et petites réparations à faire au printemps afin d'être dans la norme de sécurité et ainsi laisser l'aire de jeux accessible au public.
- **Sébastien PINZETTA** informe le conseil d'une prochaine coupe de bois sur les parcelles P29 et P28 et d'une autre plus importante qui aura lieu d'ici deux ans avec un marquage au printemps prochain. Il invite d'ailleurs tout le monde à se rendre sur place pour s'en rendre compte.
- Concernant la cabane pastorale de Clausisset, quelques travaux sont à prévoir sur l'arrière de la toiture (à cause de la glace et du froid). Si possible, les réparations seront faites cet automne.

- **Mathieu ANTOINE** revient sur le problème de la vitesse à la Chalp, il faut envisager de passer la zone en agglomération afin de pouvoir faire quelque chose sur cette route.
- **Florian COLLEY** signale que le wagon situé à Sainte-Luce est rempli de déchets, car il n'y a plus de poubelle à cet endroit, **Mathieu ANTOINE** propose que celui-ci soit remis au four.
- **Sébastien PINZETTA** signale des dégradations dans la cour de l'école.
- **Mathieu ANTOINE** informe que l'écran tactile de la borne camping-car a été détérioré, il va donc falloir la remplacer ce qui va engendrer des dépenses que nous aurions pu éviter, cela est très regrettable.

Fin de séance à 21h30